

DELIBERATION N° 01 - NOUVELLE DENOMINATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 570 A LUDRES

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté Urbaine du Grand Nancy est devenue une Métropole le 1^{er} juillet 2016. Ce changement de statut entraîne notamment le transfert de la compétence des voiries départementales du Département de Meurthe-et-Moselle à la Métropole du Grand Nancy.

A ce titre, le territoire de la commune de Ludres est concerné par la Route Départementale 570 (du rond-point de Frocourt en direction de Nancy au rond-point de la déchetterie en direction de Richardménil). Il est donc nécessaire de donner un nouveau nom à cette voirie qui ne sera plus départementale.

Ainsi, la Métropole du Grand Nancy sollicite la Ville de Ludres pour donner une nouvelle dénomination à cette voie en lieu et place de l'appellation "RD 570".

La route en question est empruntée par les usagers principalement pour accéder à l'agglomération de Nancy dans sa direction.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a été avisée du dossier en envisageant la dénomination "Route de Nancy".

Toutefois, les communes voisines (Vandœuvre-lès-Nancy, et plus récemment Heillecourt et Houdemont) ont dénommé celle-ci "Route de Mirecourt". Il serait donc opportun de lui donner le même nom, afin d'assurer une cohérence de nos territoires et des cartographies à venir.

Il est donc proposé de nommer cette voie "Route de Mirecourt".

Intervention de Monsieur le Maire :

Je conçois Madame LOMBARD que vous soyez déçue, mais pour ne pas provoquer une rupture de nos territoires à la hauteur de Ludres, nous n'avons pas d'autres choix que de la dénommer "Route de Mirecourt". Nous sommes dans une logique métropolitaine.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de dénommer "Route de Mirecourt" l'ancienne RD 570, pour sa partie comprise sur le territoire de la ville de Ludres.